

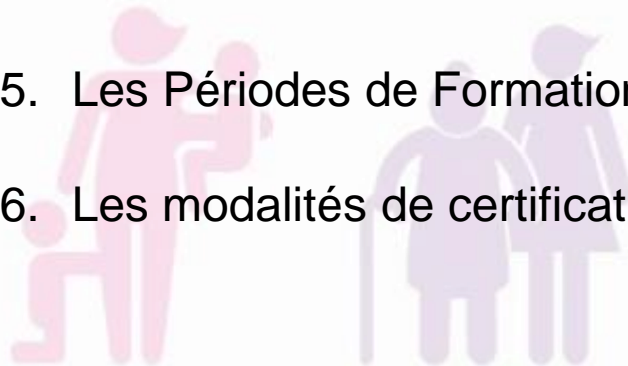
LA MENTION COMPLÉMENTAIRE

« AIDE A DOMICILE »



A l'ordre du jour :

1. Contexte et objectifs de la rénovation
2. Conditions d'accès
3. Finalités de la formation
4. Structure du référentiel
5. Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel
6. Les modalités de certification



1. Contexte et objectifs de la rénovation



Contexte de la rénovation :

- Dernière rénovation : 2004
- Faible attractivité
- Fort recrutement dans les secteurs de l'aide à domicile
- Rénovation du CAP ATMFC -> CAP AAGA

CONCERTATION
Grand âge et autonomie



Dominique Libault
Mars 2019



Objectifs de la rénovation :

- Améliorer la lisibilité de l'offre de formations
- Renforcer l'attractivité
- Répondre aux besoins et réalités du terrain



2. Conditions d'accès



Deux conditions d'accès :

- De droit, à partir des diplômes suivants :

BEP Accompagnement, soins et services à la personne,
CAP AEPE, CAP PSR, CAP APH, CAP ATMFC, CAP AAGA, CAP CSR, CAPa
DE AES,
Titre professionnel Assistant de vie aux familles,
Certification professionnelle Employé familial polyvalent.

- Sur positionnement pour les candidats d'autres origines



3. Finalités de la formation



Le titulaire de la MCAD accompagne les personnes à domicile :

- adultes autonomes ou non,
- personnes en situation de handicap en milieu ordinaire
- enfants de + 6 ans
- familles



Le titulaire de la MCAD

- Favorise la participation active de la personne dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne
- Participe à la mise en œuvre du projet de vie et du plan d'aide, en lien avec l'entourage et l'équipe professionnelle

Maintien
de
l'autonomie

L'utilisateur

Bénéficie d'un accompagnement adapté :

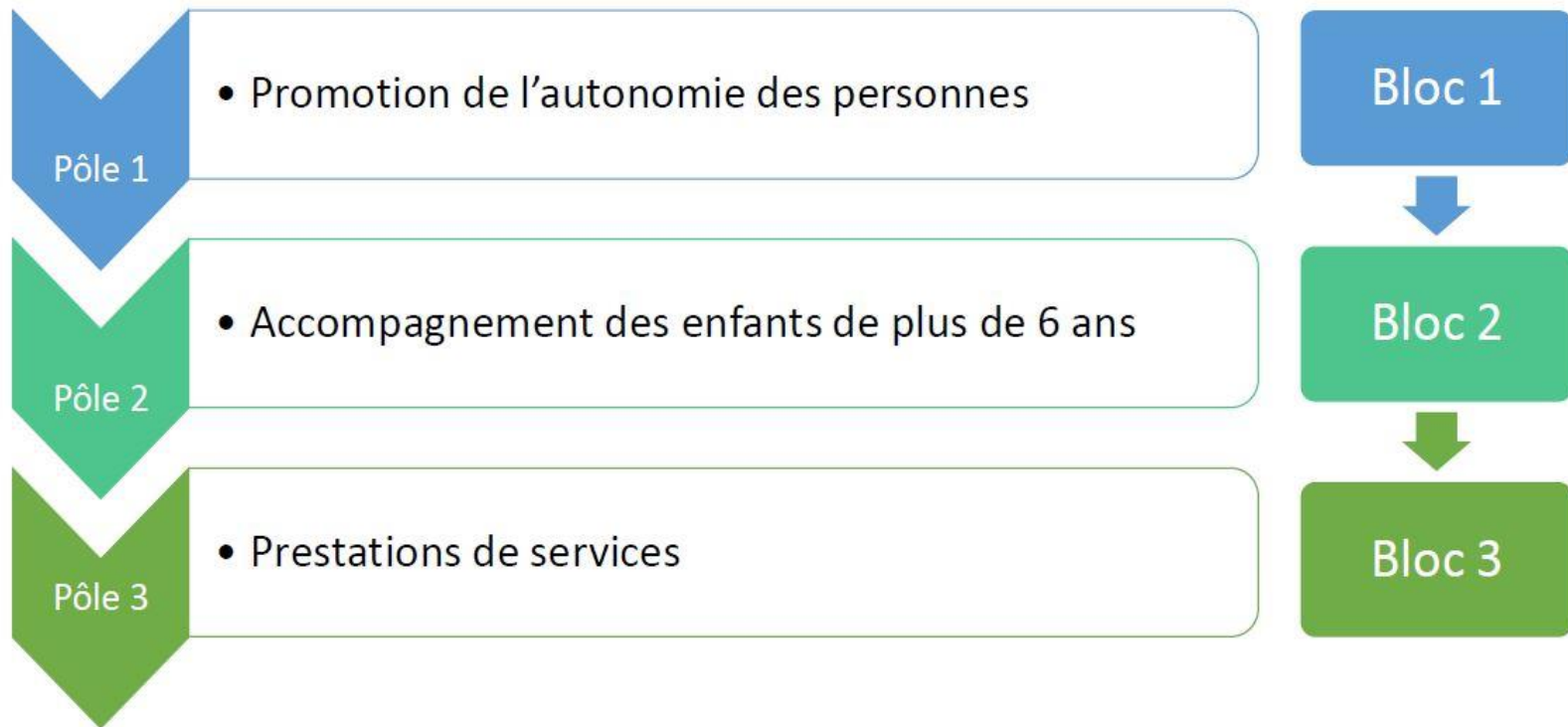
- à ses capacités
- à ses habitudes de vie
- à sa culture



4. Structure du référentiel



Un référentiel d'activités professionnelles structuré en trois pôles déclinés en trois blocs de compétences



Les pôles d'activités

Promotion de
l'autonomie des
personnes

Pôle 1

En fonction du projet de vie de la personne, du plan d'aide, le professionnel contribue à :

- A1.1 Réalisation de repas et accompagnement à la prise des repas
- A1.2 Aide aux activités de la vie quotidienne
- A1.3 Aide aux activités motrices et de loisirs
- A1.4 Aménagement des locaux

Accompagnement
des enfants de
plus de 6 ans

Pôle 2

- A2.1 Activités après l'école
- A2.2 Aide aux activités de la vie quotidienne

Prestations de
services

Pôle 3

Ces prestations de services sont **hors plan d'aide**.

- A3.1 Maintenance de premier niveau
- A3.2 Entretien et vigilance à domicile
- A3.3 Assistance administrative
- A3.4 Assistance pour l'utilisation de l'outil informatique

Les évolutions du référentiel

Pôles d'activités	Activités	Evolution
Pôle 1 Promotion de l'autonomie des personnes	En fonction du projet de vie de la personne, du plan d'aide, le professionnel contribue à : A1.1 Réalisation de repas et accompagnement à la prise des repas A1.2 Aide aux activités de la vie quotidienne A1.3 Aide aux activités motrices et de loisirs A1.4 Aménagement des locaux	Pôle regroupant les activités cœur de métier et la plupart des compétences transversales. Accent sur la prise en compte des capacités de la personne afin de favoriser son autonomie et ainsi l'inviter à participer dans la réalisation des différentes activités. C.1.2.2 Accompagner à la prise des repas « Veiller ou aider à la prise des médicaments »
Pôle 2 Accompagnement des enfants de plus de 6 ans	A2.1 Activités après l'école A2.2 Aide aux activités de la vie quotidienne	Nouveau bloc avec prise en charge des enfants de plus de 6 ans en complémentarité du CAP AEPE qui prend en charge des enfants de moins de 6 ans. - <i>Mettre en œuvre des activités après l'école</i> - <i>Suivre le travail scolaire à faire à la maison</i> - <i>Favoriser l'acquisition de l'autonomie de l'enfant à travers les gestes du quotidien (repas, hygiène)</i> - <i>Préserver l'intégrité de l'enfant (accident domestique)</i>
Pôle 3 Prestations de services	Ces prestations de services sont hors plan d'aide. A3.1 Maintenance de premier niveau A3.2 Entretien et vigilance à domicile A3.3 Assistance administrative A3.4 Assistance pour l'utilisation de l'outil informatique	Ajout de quelques tâches : - <i>pour A3.2 : ouverture et fermeture des volets, collecte du courrier, activation et désactivation de l'alarme, surveillance de la téléassistance.</i> Nouveauté : A3.4 - <i>Proposer un mode opératoire et aider à l'utilisation de messagerie instantanée et visioconférence</i> - <i>Participer à la recherche d'informations via internet</i> - <i>Accompagner à l'abonnement à un flux d'information</i> - <i>Accompagner à la rédaction et à l'envoi de messages</i> - <i>Aider à l'utilisation d'un périphérique, d'une application</i> - <i>Aider à la gestion des mises à jour et des sauvegardes</i>

Proposition de répartition horaire

Pôle 1 – Promotion de l'autonomie des personnes		440 h = 20h/s
A1.1. Réalisation de repas et accompagnement à la prise des repas	BSE	
A1.2. Aide aux activités de la vie quotidienne	STMS	
A1.3. Aide aux activités motrices et loisirs	STMS	
A1.4. Aménagement des locaux	BSE	
Pôle 2 – Accompagnement des enfants de plus de 6 ans		88 h = 4h/s
<i>Éventuellement sécurité des déplacements BSE (C2.1.1 – C2.4.2)</i>		
A.2.1. Activités après l'école	STMS/BSE	
A2.2. Aide aux activités de la vie quotidienne		
Pôle 3 – Prestations de services		132 h = 6h/s
A3.1. Maintenance de premier niveau	BSE	
A3.2. Entretien et vigilance à domicile	BSE	
A3.3. Assistance administrative	BSE	
A3.4. Assistance pour l'utilisation de l'outil informatique	STMS /BSE	

36 semaines de formation :

14 semaines de PFMP soit 360 h

22 semaines d'enseignement : 30 h / semaine soit 660 h

2 enseignants : 1 STMS, 1 BSE.

Proposition : intégrer de l'enseignement général (peu importe le pôle) dans la formation :

Exemple : faire intervenir un PLP de Lettres-Histoire et géographie pour développer la culture générale des élèves afin qu'ils puissent proposer des activités adaptées aux envies des personnes et qu'ils puissent dialoguer (CT3 communication, A1.3. Loisirs)

Au sein des 660 h, il est préconisé, dans la limite de la marge d'autonomie des établissements, de mettre en place **des modalités de co-intervention avec un PLP de Lettres-Histoire et géographie** à raison de 2h élèves / semaine (48 h).

5. Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel



360 heures réparties sur 14 semaines.

- Au sein des services d'aide et de maintien à domicile par l'intermédiaire d'organismes prestataires ou mandataires de services ;
- Dans des structures proposant des domiciles partagés ;
- Dans des EHPAD hors les murs ;
- Résidences familiales ;
- Foyer logement, résidence service, résidence autonomie.



6. Les modalités de certification



Spécialité Aide à domicile de mention complémentaire			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA habilités au CCF et CFA portés par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) Formation professionnelle continue (Établissements publics habilités)
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode
EP1 – Promotion de l'autonomie des personnes	UP1	8	Contrôle en Cours de Formation (CCF)
EP2 – Accompagnement des enfants de plus de 6 ans	UP2	3	CCF
EP3 – Prestations de services	UP3	3	CCF





ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Site académique : sbssa.ac-versailles

Inspectrice SBSSA référente : Patricia David-Dussart
patricia.dussart@ac-versailles.fr

